SALSEPAREILLE DE SANDS.

La découverte de l'art de l'imprimerie, au quinzième siècle, a plus fait pour l'émancipation de la condition morale de l'homme que tout autre événement dans l'histoire de l'homme chrétienne. Depuis cette période jusqu'à l'époque actuelle, la presse a exercé une influence et un contrôle puissant sur les destinées de l'homme. Ce que la presse opère sur l'esprit, la Salsepareille de Sands l'opère sur le corps; elle manifeste sa puissance régénératrice sur les maladies, en donnant la force et la vigueur à une constitution épuisée, en détruisant l'insalubrité et en établissant à sa place un accord régulier dans tout le système de la circulation. Par elle, les maladies provenant de l'impureté du sang, telles que les rhumatismes, les scrofules, l'érésypèle, les dartres, etc. etc. sont radicalement guéries. Les affections des membranes muqueuses, telles que les catarrhes chroniques causant des pertes [illegible] dans les membranes branchiales du gosier, les rhumes dans les fleurs blanches, le haut mal, seront détruites par cette médecine inappréciable.

Pour plus amples détails, voir les divers avis dans ce journal et autres.

Préparée et vendue en gros et en détail, et pour l'exportation, par A. B. Sands et Co. droguistes chimistes, bâtisse en granit, 273, encoignure Broadway et Chambers street, New York.

Vendue à la Nouvelle-Orléans, par A. Oliver et Co. 64, rue de Chartres, et par Sickles et Co. No. 46, rue du Canal; par Dufilho, 140, rue de Chartres, et par les marchands et droguistes des divers endroits des Etats-Unis.

Prix, $1 par bouteille—6 bouteilles pour $5. 29 août

DERNIÈRES DATES.

Boston	sept 14	Londres	août 19
New-York	sept 14	Liverpool	août 19
Philadelphie	sept 16	Paris	août 18
Baltimore	sept 16	Havre	août 17
Washington	sept 18	Bordeaux	août 13
Charleston	sept 19	Vera-Cruz	août 27
Havane	sept 12	Mexico	août 29
Galveston	sept 19	Tampico	sept 2

DÉPARTS DES STEAMERS DE L'ATLANTIQUE.

	D'Angleterre.	D'Amérique.
Le Caledonia,	4 sept.	2 oct.
Le Great-Western,	23 sept.	12 oct.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Orleans, Johnston, New York, A Cohen
Barque Clarissa, Luat, New York, F P Buck
Goel. Virginia Antoinette, Shakspeare, Tampico, A Capdevielle & Cucullu
Elizabeth, Forsyth, Pensacola, Capit
Constancia, Ortega, Laguna, Zacharie & co

ARRIVES.

Bateau de remorque Star, Heaton, des Passes.
Bateau de remorque Prairie, Disney, des Passes.
Bateau de remorque Swan, Martin, des Passes.
Bateau de remorque Paul Jones, Gow, des Passes.
Navire Edward Everett, Howes, de Boston.
Navire Orozimbo, Marcy, de Liverpool.
Navire Niagara, Fuller, de New York.
Navire James Edward, Webster, de New York.
Navire Fairfield, Cook, de New York.
Navire Louisa, Leavitt, de New York.
Barque Joshua Emlin, Lyell, de Philadelphie.
Brick Tasker, Lovett, de Boston.
Goel. Frederick, Bredall, de Sisal.
Goel. Tarry Not, Anderson, de Salt Key.
Steamer Bourbon, Mather, Louisville.
" Cumberland Valley, Williamson, Cincinnati.
" Missouri, Taylor, de St. Louis.
" Creole, Hiern, Mobile.
" Fashion, Fullerton, Mobile.
" Monmouth, Griffin, Mobile.
" Congress, Marks, Caire
" Gov. Roman, Verbois, Baton Rouge.
" Concordia, Thomasson, Vicksburg.
" Colorado, Ure, Baton Rouge.
" Gov. Yell, Larose, Balize.
" Brilliant, Hart, Bayou Sara.
" Princess, Sandford, Waterproof, Le.

EXTERNAT DE JEUNES PERSONNES.

DIRIGÉ PAR Mme. P. ARPIN,
No. 109, rue Bourgogne, entre St. Louis et Conti.

LES études, dans cette institution, se font en anglais et en français tout à la fois.
Objets de l'Enseignement—Lecture, Ecriture, Grammaire, Arithmétique, Géographie, Histoire, Mythologie.
Leçons d'Agrément—Musique, Dessin, Broderie, &c.
26 sept

TRAITES à 60 jours de vue sur Boston, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 45, Vieille Levée. 25 sept

INDIGO—14 caisses en débarquement du navire Fairfield, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 45, Vieille Levée. 26 sept

CLOUS de Girofle—6 barils, en débarquement du navire Louisa, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille Levée. 26 sept

CHAPEAUX pour hommes—5 caisses chapeaux soie noirs, dernier genre; 1 caisse 12 douzaines chapeaux Flambards, en débarquement du navire Austerlitz, à vendre par J. ALBERT, 22, St. Louis. 25 sept

SAUCISSONS de Lyon et Fromage de Gruyère—3 barils Saucissons de Lyon, garantis véritables, 2 barriques Fromage de Gruyère, en débarquement du navire Austerlitz, à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis. 25 sept

CUIR Français pour Bottiers—3 caisses Veaux cirés, tiges, ayant pieds et moutons en couleur; 1 caisse cuir verni de Nys & Co, en débarquement du navire Austerlitz, à vendre par J. ALBERT, 22, St. Louis. 25 sept

CUIRS pour semelle, en magasin et à vendre par REYNAUD & FALLON, 16 Bienville 25 sep

PAPIER A LETTRES—10 caisses papier à lettre français, à vendre par REYNAUD & FALLON, 16 Bienville 25 sep

SEL—4000 boisseaux des Iles Turques, en débarquement de la goelette Tarry Not, à vendre par BAILEY & BAXTER, 47, rue de la Commune. 25 sept

FARINE de Mais—120 barils fraiche, dernièrement reçues, à vendre par BAILEY & BAXTER, 47, Commune. 25 sept

INDIGO de Caracas—9 serons en débarquement du navire Fairfield, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins 25 sept

CLOUS de girofle—15 barils sujets au retour de droit, en débarquement du navire Fairfield et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins 25 sept

GINGEMBRE en racine, etc.—50 boites de poivre moulu, 50 sacs de gingembre en racine, 5 boites de poivre de Cayenne, en débarquement du navire Fairfield et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 25 sept

BEURRE de Goshen—12 frequins, bien bon, en débarquement du navire Louisa et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins 25 sept

SAVON—75 boites extra No. 1, etc. en débarquement du navire Fairfield et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins 25 sept

THE frais—10 demi-caisses poudre à canon, 20 caisses impérial, 20 do. 13 livres, extra fin Pouchong, 20 boites Young Hyson, 24 do. poudre à canon, 75 do. impérial en débarquement du navire Jacques Edwards, et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins 25 sep

CIDRE—18 barils cidre doux de Newark, venant d'être reçu et à vendre par FOSDICK & BROTHER, 60 Camp 25 sept

BEURRE—3 barillets Goshen supérieur, emballé dans le sel, venant du comté d'Orange, et à l'usage des familles, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 60 Camp 26 sept

HUILE de Tanneur—25 barils à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20 Commune 25 sept

HUILE de graine de lin—1200 gallons à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Commune 25 sept

SULFATE de Quinine—500 onces à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Commune. 25 sept

ESPRIT de Thérébentine—25 barils en débarquement du navire Rockall, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Commune. 25 sept

VERNIS—10 barils copal et japan, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Commune. 25 sept

BLANC de Plomb—60 barillets No. 1, extra de Lewis, en débarquement de la barque Joshua Emlen, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Commune. 25 sept

CHAPEAUX—33 caisses Russie et castor, en débarquement du navire Louisa, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 25 sept

SOULIERS pour Dames, dernièrement reçus et à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 20 sept

MUSCADES en barils et barillets, en débarquement du navire Niagara et à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins. 25 sept

QUININE—2 caisses chaque 100 onces de sulfate, en débarquement du navire Niagara, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins. 25 sept

SELS d'Epsom en barils et demi barils, en débarquement du navire Niagara, et à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins. 25 sept

CAFE—100 sacs café de St. Domingue en débarquement du navire Niagara de New York, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée 20 sep

BEURRE DE GOSHEN—10 barillets supérieur en débarquement du navire James Edward, à vendre par HARROD, DARLING & co, 49 Commune 25 sep

FROMAGE DE GOSHEN—20 caisses en débarquement et à vendre par HARROD, DARLING & co. 49 Commune 25 sep

SAVON—100 caisses No 1 à vendre en débarquement par HARROD, DARLING & co, 49 Commune 25 sep

PAPIER A ENVELOPPE—800 rames dimensions assorties, en débarquement et à vendre par HARROD, & DARLING & co, 49 Commune 25 sep

SUCRE en pains raffiné en barils et en caisses, à vendre par HARROD, DARLING & co, 49 Commune 25 sep

MARCHANDISES de Hamilton, Waltham, Heck, etc. à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49 Commune 25 sep

500 BALLES etoupes de Russie, 300 caisses thé, 50 sacs café de la Havane, 20 de Java, 600 rouleaux cordages goudronnés de Manille, 20 pipes genièvre de Hollande sous la clef de la douane, 100 pièces toile d'emballage d'Allemagne, 40 balles toile de Russie, 30 barils huile de baleine épurée d'hiver, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée 20 sep

COFFRE-FORT DE MAMMOTH.

LE public est invité à venir au magasin du soussigné pour y examiner un de ces Coffres forts Salamandre patente et amélioré de Rich; ce coffre-fort est par sa dimension, son travail fini et parfait, et ses installations intérieures, le plus beau et le plus commode qui ait jamais servi des manufactures des Etats Unis.

Il est parfaitement convenable pour les négociants, notaires, compagnies d'assurance, courtiers, marchands commissionnaires, &c.

15 sept ISAAC BRIDGE, 76 Magasins

ARTICLES divers—Le soussigné a déjà reçu de France divers articles frais, qu'il offre à vendre à bas prix, savoir:

Saucissons de Lyon 1re. qualité, truffes du Périgord, anisette et liqueurs assorties, fruits à l'eau de vie, fruits dans leur propre jus, vins fins en caissées, vin de table pour famille, amandes en balles, pruneaux de Bordeaux, eau de vie vieille de Castillon, cerises à l'eau de vie de Paris, petits pois accomodés, sardines à l'huile et au beurre, eau de Seltz des sources d'Allemagne. Et divers autres articles. J. E. LOREILHE, 26 sept Encoignure Royale et Douane

MARCHANDISES SECHES.

LES soussignés offrent à vendre à bas prix, pour du comptant, les articles ci-après, qu'ils ont reçus par les navires Sillah et Louisville de New York:
20 caisses indiennes en couleur; merrimack et autres
3 caisses [illegible] de laine.
Cotons écrus 3/4, 7/8 et 4/4.
Bonnets en coton.
Boutons de nacre, do. à capots.
Schalls de laine tartans.
Cravattes de soie noire.
Serges de soie noire.
Gants noirs.
Aiguilles Victoria.
Fil en bobines, couleurs assorties.
Flanelle blanche très fine,
Do. do de gaze.
DUFOUR, DURAND & Ce. 20 sept 20, Chartres.

VINS de France—Vin rouge, St. Julien, Château Lafitte, Grave Larose et vin de Bourgogne en bouteilles et en barriques, à vendre par FR. DUFOUR, 11 Conti 8 sep

AVIS AUX MESSIEURS.

BRODEQUINS et Nullifiers en peau vernie à $4 50; en peau de veau à $3 50, garantie première qualité. On les fait par mesure à la fabrique rue Royale No. 186. 17 août

ON DEMANDE DEUX OUVRIERS CORDONNIERS travaillant pour hommes. Il est nécessaire de bien connaître son état, autrement on n'a nullement besoin de se présenter. S'adresser rue Royale 186. 19 sept

PAR LE REGISTER.

Succession d'Antoine Aymar.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

VENDREDI, vingt-sept octobre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 22 septembre 1843, il sera vendu pour le compte de la succession d'Antoine Aymar, les esclaves ci-après nommées savoir:

[illegible], âgée d'environ 26 ans, blanchisseuse [illegible] et sa fille nommée Corinne, mulatresse [illegible] d'environ [illegible]

Mary, négresse, âgée d'environ 31 ans, cuisinière, blanchisseuse et couturière.

Betsey, âgée d'environ 27 ans.

Conditions de la vente: Une moitié comptant, la balance à quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque sur lesdits esclaves, et, en cas de non paiement à échéance desdits billets porteront intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à paiement final.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Octave de Armas not. pub. 26 sept

Successions de François alias Bonhomme Kernion h. c. l. et de Thérèse Delveaux f. c. l.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

LUNDI vingt-cinq septembre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, en vertu de deux ordres de vente rendus par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 19 août 1843 et l'autre en date du 21 août 1843, il sera vendu pour compte des successions François alias Bonhomme Kernion h c l et de Thérèse Delveaux f. c. l. le lot de terre ci-après décrit, dont une moitié indivise appartient à la succession de François alias Bonhomme Kernion h. c. l. et l'autre moitié indivise à la succession de Thérèse Delveaux f. c. l. savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Annonciation de cette ville, à l'encoignure des rues Pecaniers et Richard, désigné par le numéro un de l'îlet numéro trente trois, mesurant soixante pieds de face à la rue Pecaniers, sur cent vingt pieds de face à la rue Richard; ensemble avec les bâtisses et autres améliorations qui sont dessus.

Conditions de la vente: Un tiers comptant et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement, et en cas de non paiement à échéance, lesdits billets porteront intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à paiement final.
AND. D. DORIOCOURT, Dep. Régister des Testamens

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Amédée Ducatel not. pub. 23 août—3en30j

COUR DES PREUVES—Attendu que John Francis Winkley a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les Lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Robert T. Kendall, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, 21 sept Régister des Testamens

COUR DES PREUVES.—Attendu que Thomas F. White a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu R. T. Kendell, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, 21 sept—3 en 10 Register des Testamens

COUR DES PREUVES.—Attendu que Pierre Reynaud a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Robert T. Kendall, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
W. F. C. DUPLESSIS, 21 sept—3 en 10 Régister des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de Joseph Giordano—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Caroline Giraud, veuve de Joseph Giordano, tutrice de ses enfans mineurs, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, 16 sept—3 en 10 Régister des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession Louis Foucher.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par François Saulet, administrateur de la succession de Louis Foucher, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, 16 sept—3 en 10 Régister des Testamens

COUR DES PREUVES—Attendu que Newland Holmes a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les Lettres de Curatelle à la succession vacante de feu William Brothers décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, 16 sept—3en10j Régister des Testamens.

TRESSES POUR CHAPEAUX DE PAILLE D'AMAZONE.

LE soussigné est actuellement prêt à exécuter les ordres qu'on pourrait lui donner ou à contracter des marchés pour la fourniture des articles ci-dessus, en vertu de son brevet d'invention.

Il a actuellement en mains et prêt à livrer, un assortiment de ces tresses blanches de différentes qualités à trame double et simple.

Aussi de couleurs d'automne, de différentes qualités, à trame double et simple. A. CASELLI, 54, Exchange place, N. York

N. B.—Les chapeaux qui sont depuis longtemps en service peuvent être teints, blanchis et nettoyés sans aucune difficulté et à peu de frais. 14 sept—6

A VENDRE par les soussignés:—Café Java (vieux gouvernement,) do. de Laguayra et de Rio, Poivre, Piment, Clous de Girofle, Muscades, Canelle, Indigo, Thés, Clous et Chevilles, Blancs de Baleine, Plomb de chasse, Corde d'emballage, Vins, Porto et Cherry en caisses, Absinthe, Kirchewasser, Genièvre, Eau-de-vie, Rum, Huile d'olive raffinée, et Huile de baleine.
MERLE, BEYLLE & Co, 19 sept 45, Vieille-Levée.

MARCHANDISES SECHES par la barque Iradi Ferry.—Les soussignés reçoivent par ce navire: 30 caisses indiennes, 20 balles coton jaune, assortis, 3 balles cotonnade de Henry Clay, 3 caisses bonnets tricotés, 4 balles dénims, 4 balles couvertures américaines, 1 caisse batiste léger, 1 balle flanelle rouge. NORTH & BROTHERS. 16 sept

MARCHANDISES DU PENITENTIAIRE DE LA LOUISIANE, telles que coton écru pour chemises à nègres, Linsey, coton croisé, Linsey uni, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 24 Bienville 20 sep

NOIR ANIMAL en poudre et en grain, fabriqué dans cette ville, supérieur à tout autre. S'adresser chez BLANCHARD, EIMER & Co. 24, Bienville. 20 sep—1 m

FARINE—6 barils des boulangers à vendre par HEWITT, HERAN & Co., 65, Camp 20 sep

GRAISSE—2000 barillets prime leaf, à vendre par HEWITT, HERAN & Co., 65 Camp 20 sep

PORC—800 barils mess, 300 M. O. 400 S. M. à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 65 Camp 20 sep

TOILE et corde d'emballage—500 pièces toile du Kentucky, et 800 rouleaux corde, dont partie de très belle qualité, à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 65, Camp 20 sep

JAMBONS enveloppés—25 boucauts, article supérieur, en débarquement, à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 65, Camp 20 sep

CAFE RIO—350 sacs en débarquement de la barque Kalamazoo, à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 65, Camp. 20 sep

GRAISSE—900 barillets graisse Leafe, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras. 20 sep

TOILE, Corde et Ficelle d'emballage—800 pièces toile, 900 rouleaux corde de 50 livres ficelle, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26 Poydras 20 sep

BACON—50 barriques jambons et plats côtés, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras. 20 sep

PORC mess M. O. à l'inspection de Bozant, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras. 20 sep

BLANC de baleine—100 caisses en débarquement du navire Rockall, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20 Commune 20 sep

HUILE de tanneur—20 barils prime actuellement en débarquement, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20 Commune 20 sep

SALARATUS—11 barriques à vendre en débarquement du navire Rockall, par JARVIS & ANDREWS, 20 Commune 20 sep

ESPRIT de thérébentine—25 barils raffiné, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Commune. 20 sep

PLOMB—100 barils plomb de chasse Nos. assortis, en débarquement et à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée 15 sept

VINS de Madère et d'Oporto, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20, St Louis 19 sep

BOIS de Campêche, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20, St. Louis 14 sep

GENIEVRE de Hollande, article supérieur, à vendre en magasin par REYNAUD & FALLON, 16 Bienville 14 sep

CIGARES PRINCIPE d'excellente description, dernièrement reçus et à vendre par REYNAUD & FALLON, 16 Bienville 14 sep

VIN DE SAUTERNE—En magasin et à vendre par REYNAUD & FALLON, 16 Bienville 14 sep

SUCRE jaune de la Havane—Dernièrement reçu et à vendre par REYNAUD & FALLON, 16, Bienville 14 sep

FICELLE—200 rouleaux, article supérieur, des manufactures du Kentucky, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras. 16 sep

PARAPLUIES—51 douzaines gingham et soie, 26 à 31 pouces, en débarquement de la barque Joséphine et à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins 15 sept

BRODEQUINS, Bottes &c—26 caisses de différentes descriptions en débarquement du navire Rockall, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins 15 sept

HUILE de baleine blanchie, raffinée, en barils, en débarquement du navire Rockall, à vendre par ISAAC BRIDGE. 76, Magasins 15 sept

PAR le navire Rockall—33 caisses bottes et souliers, à vendre à bas prix par FROST & Co 10, Magasins 15 sept

BRODEQUINS Russet—Nouveaux à vendre un bel assortiment de brodequins provenant des manufactures de l'Est, de New-Jersey à vendre par FROST & Co. 10, Magasins 15 sept

SOULIERS pour dames et enfans, constamment en mains, à vendre par FROST & Co. 10, Magasins 15 sep

CAFE de Rio, à vendre en magasin par WM. PREHN & Co, 56 Douane 15 sept

VIN de Bucellas, à vendre en magasin par WM. PREHN & Co., 56, Douane 15 sept

CIGARES de la Havane—Regalias, Carones, Imperiales etc., et d'autres marques favorites, à vendre par MANUEL BLASCO, 26 Commune 15 sept

EAU-DE-VIE de pêches, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune 15 sept

CAFE de la Havane, fin vert, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune 15 sept

ROUES de Charrette—De 2 à 5 pouces, des manufactures de John Woods, reçues de Philadelphie, à vendre à bas prix, par J. D. DENEGRE, 16, Douane 15 sept

ANISETTE—300 paniers, à vendre par REYNAUD & FALLON, 16 Bienville 15 sep

WAGGONS pour chevaux et boeufs, à vendre par J. D. DENEGRE, 16, Douane. 15 sept

VOITURES légères pour un cheval, de J. Woods, à vendre à bas prix, par J. D. DENEGRE, 16, Douane. 15 sept

BANDES DE BILLARDS—NOUVEAU PROCÉDÉ.

M. ANTOGNINI, Menuisier Billardier.
RUE BOURBON, No. 266.

OFFRE au public un nouveau procédé pour garnir les bandes de billard. Ce procédé qui n'appartient qu'à lui seul, a l'avantage d'empêcher les billes de sauter et d'être d'une solidité à toute épreuve. Il est garanti pleinement par M. ANTOGNINI, qui n'en reçoit le prix que lorsque la supériorité en a été constatée. Il l'a déjà mis en usage dans plusieurs des principaux établissements de cette ville et il a donné les résultats les plus satisfaisants.

Les personnes de la campagne qui désirent faire garnir les bandes de leurs billards, n'auront qu'à envoyer ces bandes à l'adresse ci-dessus, elles seront mises en état et renvoyées dans le plus bref délai.

M. ANTOGNINI offre également à vendre plusieurs bons billards d'occasion, français et américains; aussi draps de billards, queues, billes, jeux de trente-et-un, etc. 3 juillet—3m

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire—No. [illegible]—Dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane vs. la Compagnie et Banque du rail-road de [illegible]—Il est par le présent notifié aux créanciers de la Compagnie et Banque [illegible] et aux autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours de la première publication de cet avis, les motifs pour lesquels les commissaires nommés pour liquider les affaires de ladite Compagnie et Banque, ne seraient pas autorisés à faire un arrangement avec Griffin et Havens, concernant la réclamation de ladite Banque contre MM Josephs, anciens banquiers de la ville de New-York, conformément à la proposition enregistrée à cet effet.
Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de ladite Cour, le 16 septembre 1843. T. GILMORE, Député Greffier. 26 sep—3 en 10

Pierre Lee vs. les terres de Pierre Jacob Gobert et les héritiers de Céleste Lamotte.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de District.—Lafourche-Intérieure.—A Pierre Jacob Gobert, aux héritiers de Céleste Lamotte, et à tous ceux que cela peut concerner, sachez:

Qu'en vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de District du deuxième district judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche-Intérieure, dans la cause ci-dessus intitulée, j'ai, ce 22ème jour du mois d'août 1843, saisi un certain morceau de terre situé dans cette paroisse, mesurant six arpens de face sur quarante de profondeur plus ou moins, rive gauche du bayou Lafourche, et à peu près vingt-huit milles en bas de Thibodaux, borné au-dessus par la terre de Pierre Augeron, au dessous par celle de Pierre Lee.

Vous êtes par ces présentes notifiés d'avoir à présenter les oppositions et les raisons motivées, dans trente jours à partir du jour auquel l'ordre a été délivré au shérif, pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du pétitionnaire pour satisfaire à la somme de deux cent cinquante piastres, dans le montant pour lequel la façon du chemin au front de ladite terre a été adjugé à une vente faite au rabais par l'inspecteur-général des levées et chemins de cette paroisse, audit plaignant, et les frais de ce procès, conformément à la section 30 d'un acte de la Législature de cet Etat, intitulé: "Acte relatif aux chemins et levées," approuvé le 7 février 1829.

Thibodaux, ce 26 août 1843. M. BOURG, shérif. 6 sept—3 en 30j

Joseph Rémont vs. les héritiers de Joseph Daigle.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District—Lafourche Intérieure aux héritiers de Joseph Daigle et à tous ceux que cela peut concerner, sachez: Qu'en vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de District du deuxième district Judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, dans la cause ci-dessus intitulée, j'ai, ce 18me jour d'août 1843, saisi un certain morceau de terre situé dans cette paroisse, mesurant vingt arpens de face plus ou moins, par à peu près quarante de profondeur plus ou moins, rive droite du Bayou Lafourche, et à peu près trente milles en bas de Thibodaux, borné au dessus par les terres de la veuve Etienne Boudreaux, au dessous par celle de Henri Maxile.

Vous êtes par ces présentes notifiés d'avoir à présenter vos oppositions et les raisons motivées, dans les trente jours à partir du jour auquel l'ordre a été délivré au shérif, pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du pétitionnaire, pour satisfaire à la somme de quatre cents piastres, étant le montant pour lequel la façon du chemin en face de la dite terre a été adjugée à une vente faite au rabais par l'inspecteur général des levées et chemins de cette paroisse, au dit plaintiff, et les frais de ce procès, conformément à la section 30, d'un Acte de la Législature de cet Etat, intitulé: Acte relatif aux chemins et levées, approuvé le 7 février 1829.

Thibodaux, ce 26 août 1843. M. BOURG, shérif. 6 sept—3en30j

Daniel Nettleton vs. Veuve Etienne Boudreaux

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District, Lafourche Intérieure—A la veuve Etienne Boudreaux et à tous ceux que cela peut concerner, sachez: qu'en vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de District du Deuxième District Judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, dans la cause ci-dessus intitulée, j'ai ce quinzième jour d'août 1843, saisi un certain morceau de terre situé dans cette paroisse mesurant quinze arpens de face plus ou moins par à peu près quarante de profondeur plus ou moins, rive droite du bayou Lafourche, et à peu près trente huit milles en bas de Thibodaux, borné au-dessus par les terres des héritiers de Gaché, au-dessous par celles des héritiers de Joseph Daigle.

Vous êtes par ces présentes notifiés d'avoir à présenter vos oppositions et les raisons motivées, dans les trente jours à partir du jour auquel l'ordre a été délivré au shérif, pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du pétitionnaire pour satisfaire à la somme de quatre cents piastres, étant le montant pour lequel la façon du chemin au front de la dite terre a été adjugée à une vente faite au rabais par l'inspecteur général des levées et chemins de cette paroisse, au dit plaintiff, et les frais de ce procès, conformément à la section 30 d'un acte de la législature de cet Etat, intitulé: Acte relatif aux chemins et levées, approuvé le 7 février 1829.

Thibodaux, ce 26me jour d'août 1843. M. BOURG, Shérif. 6 septembre—3f en 30j

Daniel Nettleton vs. Lorenzo Munson.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District—Lafourche Intérieure à M. Lorenzo Munson et à tous ceux que cela peut concerner, sachez: Qu'en vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de District du deuxième district judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, dans la cause ci-dessus intitulée: J'ai, ce 15ème jour d'août 1843, saisi un certain morceau de terre situé dans cette paroisse, mesurant cinq arpens de face plus ou moins, par à peu près quarante de profondeur plus ou moins, rive gauche du bayou Lafourche, et à peu près trente milles en bas de Thibodaux, borné au-dessus par la terre de Geneviève Magnon, au dessous par celle de Henri Maxile.

Vous êtes par ces présentes notifiés d'avoir à présenter vos oppositions et les raisons motivées, dans les trente jours à partir du jour auquel l'ordre a été délivré au shérif, pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du pétitionnaire, pour satisfaire à la somme de trois cents piastres, étant le montant pour lequel la façon du chemin en face de la dite terre a été adjugée à une vente faite au rabais par l'inspecteur général des levées et chemins de cette paroisse, au dit plaintiff, et les frais de ce procès, conformément à la section 30 d'un acte de la législature de cet Etat, intitulé: Acte relatif aux chemins et levées, approuvé le 7 février 1829.

Thibodaux, ce 26 août 1843. M. BOURG, shérif. 6 sept—3en30j

Daniel Nettleton vs. Henry Maxile.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District, Lafourche Intérieure—A Henry Maxile, et à tous ceux que cela peut concerner, sachez: qu'en vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de District du deuxième District Judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, dans la cause ci-dessus intitulée, j'ai ce quinzième jour d'août 1843 saisi un certain morceau de terre situé dans cette paroisse, mesurant six arpens de face plus ou moins par à peu près quarante de profondeur plus ou moins.

Vous êtes par ces présentes notifiés d'avoir à présenter vos oppositions et les raisons motivées, dans les trente jours à partir du jour auquel l'ordre a été délivré au shérif pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du pétitionnaire pour satisfaire à la somme de trois cents piastres, étant le montant pour lequel la façon du chemin de la dite terre a été adjugée à une vente faite au rabais par l'inspecteur général des levées et chemins de cette paroisse, au dit plaintiff, et les frais de ce procès conformément à la section 30 d'un acte de la législature de cet Etat, intitulé: Acte relatif aux chemins et levées, approuvé le 7 février 1829.

Thibodaux, ce 26me jour d'août 1843. M. BOURG, Shérif. 6 septembre—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—14 septembre 1843—No. 12515—Fçois. Mazerat vs. ses créanciers—Sur motion de F. Marsoudet avocat du syndic, il est ordonné par la Cour que toutes les personnes intéressées dans cette affaire aient à déduire sous dix jours qui suivront la première publication du présent ordre, les motifs pour lesquels le tableau provisoire de distribution ne serait pas homologué et les fonds distribués conformément audit tableau.
Par ordre de la Cour, Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans, le 14 septembre 1843. C. WEYSHAM, Dep. Greffier 15 sept—3 en 10j

No 12,978—E. Tasfet vs. ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—La cession des biens ayant été acceptée par la Cour, au bénéfice des créanciers de l'insolvable, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu, le lundi 2 du courant, à 10 heures A. M., en l'étude de Carlile Pollock, not. public, afin d'y prendre en considération les affaires dudit insolvable, et en même temps toutes procédures contre sa personne et ses biens sont suspendues.
Par ordre de la Cour, Bureau du greffier—Nouvelle Orléans, 12 septembre 1843. C. WEYSHAM, 15 sept—3 en 10j Dép. Greffier

Chauncey C. Williams contre ses créanciers et les créanciers de J. P. Freeman & Co.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—No 22 735—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et des créanciers de J. P. Freeman & Co, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu pardevant G. R. Stringer, notaire public, le lundi, 25 septembre prochain (1843), à 10 heures du matin, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Isaac T. Preston est nommé pour représenter les créanciers absens dans cette affaire.
Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de ladite Cour, ce 22 août 1843. T. GILMORE, Député Greffier. 24 août—3en30j

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Etat de la Louisiane.—A tous ceux que cela peut concerner, salut:

Qu'il soit connu que F A Gaetan, demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé au Régister des Testamens, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, et ex-officio greffier de la Cour des Preuves, dans et pour ladite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour de Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du treize avril mil huit cent quarante-et-un, et rendu dans l'affaire de la succession de John F. Oetzman; ledit ordre accordé sur une pétition présentée par Frederick W. Schmidt, exécuteur testamentaire de feu John F Oetzman; les propriétés foncières ci-après décrites furent offertes en vente publique à l'encan, par J. A. Beard, encanteur, le vingt-cinq mai mil huit cent quarante-et-un, pour le compte de la succession dudit John F. Oetzman, et furent adjugées à J. F. Burrough; mais ledit J. F. Burroughs n'ayant pas rempli les conditions de la vente, lesdites propriétés foncières furent encore offertes en vente publique par ledit J. A. Beard, encanteur, le douze août mil huit cent quarante-et-un, et furent adjugées à F. A. Gaetan, comme étant le dernier et plus offrant enchérisseur.—Savoir:

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire:

Deux certains lots de terre situés au faubourg des Religieuses, paroisse Jefferson, étant les numéros huit et vingt-quatre, dans l'îlet compris entre le chemin Ste. Marie, le chemin Félicité, les rues Prytanée et Ursule, et ayant les dimensions suivantes: le lot numéro huit mesure quarante-deux pieds sur la ligne face à la rue Félicité, sur cent douze pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de Townsend, et cent onze pieds deux pouces et six lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare de la propriété numéro [illegible], adjugé à F. A. Gaetan comme étant le dernier et plus offrant enchérisseur, pour le prix de huit cent cinquante piastres ($850). Le lot numéro vingt-quatre mesure quarante-deux pieds face à la rue Ste Marie, sur cent onze pieds deux pouces six lignes sur la ligne qui le sépare du numéro vingt-trois, le tout mesure française; adjugé à F. A. Gaetan comme étant le dernier et plus offrant enchérisseur, pour la somme de huit cents piastres ($800)

Conditions de la vente:—Un cinquième comptant, la balance à douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, du vingt-cinq mai 1841, pour billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre les dits lots de terre ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire, dans trente jours à dater de la publication de la présente monition, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande ledit acquéreur.

En foi de quoi j'y ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour des Preuves, ce 24ème jour du mois d'août A. D. 1843.
[L. S.] W. F. C. DUPLESSIS, 26 août—3 en 30 Régister des Testamens

LES personnes qui ont des réclamations à faire contre la succession de feu Paul Bertus, sont priées de les faire connaître au soussigné dans le plus bref délai. AMEDEE DUCATEL, Administrateur. 23 sep—6

PIMENT—90 sacs en magasin et à vendre par ROBERTS & HALL, 64 Magasins 23 sep

VIN de Bucellas, en magasin et à vendre par WM. PREHN & Co. 56, Douane. 23 sep

CAFE de Rio—En magasin et à vendre par WM. PREHN & Co. 56, Douane. 20 sep

VIN de Champagne—Vin de Champagne supérieur de Lausseure, pleinement garanti contre tout coulage, à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis. 20 sep

TUYAUX de plomb—Extra légers et légers de 1 à 1 1/2 pouce, manufacturés par Tatham & Brothers, à Philadelphie, à vendre à bas prix par J. ALBERT, 22, rue St. Louis. 22 sept

LES soussignés nommés exécuteurs testamentaires de Rufino Fernandez, désirant continuer au nom de la communauté, le même genre d'affaires que suivait ledit défunt, annoncent au public que l'on trouvera à leur domicile, au No. 31, ou à leur établissement, au No. 77 de la rue Ste Anne, toutes les fournitures nécessaires pour enterrements, et aux prix les plus réduits. RUFINO FERNANDEZ FILS, Vve. RUFINO FERNANDEZ. 13 sept—14

CIGARES Principe en magasin, à vendre par J. M. CABALLERO, 20, Vieille Levée. 6 sept

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. [illegible]

ORDONNANCE relative au Bac ou Ferry [illegible] Municipalité No. un.

Le Conseil de la Municipalité No. un décrète ce qui suit: Article 1er. Qu'il [illegible] la Municipalité No. un sera le droit exclusif d'établir un Bac ou Ferry en face de cette Municipalité.

Art. 2me. Qu'un espace de cent pieds en face de cette Municipalité soit et demeure approprié à l'usage du dit Bac ou Ferry, au même lieu où il se trouve actuellement en face de la place publique.

Art. 3me. Qu'il ne sera permis à aucun navire d'amarrer devant le dit espace ci-dessus approprié, ou d'y attacher leurs cordes, cables, chaines ou de s'attacher de quelque manière que ce soit.

Art. 4me. Qu'il ne sera permis à aucun chaland, pirogue ou bateau quelconque de stationner devant le dit espace; et que toute corde, cable, chaine, etc., obstruant le débarcadère du dit Bac ou Ferry, devra être immédiatement coupée ou déplacée par le gardien ou l'officier du port.

Art. 5me. Qu'il sera du devoir de toute personne ou personnes affermant le dit Bac, d'avoir toujours prêt à traverser la rivière, un ou plusieurs bateaux à vapeur de dimensions assez grandes pour traverser à la fois au moins quatre voitures et deux chevaux, et d'avoir au moins un nombre suffisant de skiffs pour traverser les passagers dans le cas où les bateaux à vapeur seraient en réparation.

Art. 6me. Que le preneur ou les preneurs seront autorisés à percevoir les droits de péage suivants:
Par chaque piéton, 10c.
" chaque cheval, mulet, bête à corne, &c. 30c.
" chaque cheval attelé à un cabriolet ou wagon 75c.
" chaque cheval attelé à une charrette. 75c.
" chaque voiture à quatre roues et ses chevaux, $1

Art. 7me. Que le preneur ou les preneurs devront transporter libres de tout droit de péage tout corps de milice en service et leurs bagages, tous officiers de police en service et tous membres de jurys allant ou revenant de l'endroit où leurs devoirs les auraient appelés.

Art. 8me. Que le Maire est et demeure autorisé à procéder à l'adjudication du dit privilège au plus offrant et dernier enchérisseur, le 25 courant, à son bureau, à l'heure de midi, (en donnant préalablement avis dans une ou deux gazettes) pour l'espace de cinq années, à partir du 1er. octobre 1843, et finissant le 30 septembre 1848.

Art. 9me. Que le preneur ou les preneurs devront fournir deux billets endossés à la satisfaction du Maire pour le montant total de la dite adjudication, lequel montant devra être subdivisé en sommes égales et payables mensuellement.

Art. 10. Que dans le cas où le preneur ou les preneurs et leurs cautions, manqueraient de payer leurs billets à l'échéance ou dans les dix jours qui suivront, ou manqueraient à aucune des conditions imposées par la présente ordonnance, ledit preneur ou preneurs devront être considérés comme ayant forfait à leur contrat, et le Maire devra procéder à une nouvelle adjudication dudit Bac, à la folle enchère desdits preneur ou preneurs et de leurs cautions.

Art. 11. Qu'il ne sera permis à personne autre que le preneur ou preneurs, de transporter, au moyen de bateaux à vapeur, de cette municipalité à l'autre rive du fleuve, aucunes personnes, chevaux, bêtes à cornes, charrettes, voitures, etc., moyennant une rétribution quelconque, sous peine d'une amende de cinquante piastres par chaque contravention, recouvrable à la requête de tout preneur ou preneurs, au profit des écoles publiques de cette municipalité.

[Signé] Z. LATOUR, Président pro temp.
Approuvé le 13 septembre 1843. [Signé] WM. FRERET, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

AVIS est par le présent donné que je procéderai, à mon Bureau, lundi 25 septembre 1843, à midi, à l'adjudication du privilège d'établir un Bac ou Ferry, conformément à l'ordonnance précédente.
Nouvelle-Orléans, le 13 septembre 1843. WM. FRERET, Maire. 14 sep

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le prix de la farine fraiche étant aujourd'hui de $4 45 (en espèces) par baril, d'après le tarif les boulangers donneront 39 onces de pain pour dix cents pendant la semaine qui commencera lundi, 25 courant.

Les pains de seconde qualité, ou de trois pour dix cents, pèseront 26 pour cent en sus, c'est à dire 49 onces. WM. FRERET, Maire. Nouvelle-Orléans, le 22 septembre 1843.

MARCHANDISES SECHES.

NORTH & BROTHERS,
13, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans.

AYANT dernièrement reçu des manufactures et des importeurs du Nord, un grand assortiment nouveau de MARCHANDISES SECHES du pays. Ils appellent l'attention des MARCHANDS et des PLANTEURS sur les articles ci-après qu'ils offrent à vendre à TRES BAS PRIX POUR DU COMPTANT.

Cotons pour nègres de Lowell croisés, 4/4, 7/8, cotons pour nègres Patapsco, Virginia, cotons pour nègres Athens, Georgia, cotons pour nègres, Caroline, Linseys double chaine pour nègres, blanc et de couleurs, Linseys pour nègres, de Kentucky, Plaines de Washington pour nègres, Linseys unis et de couleurs pour domestiques, Kerseys de Washington pour nègres, Kerseys de Glasgow pour nègres, Jeans bleus du Kentucky, Couvertures pour nègres, françaises, anglaises et américaines, Drills de coton blancs, Cotons blancs 3/4, 7/8, 4/4, 5/4, 6/4 et 12/4, Coutils à matelats en coton, 3/4, 7/8, 4/4 et 6/4, batinets, Ginghams, Velours de coton, Flanelles blanches, vertes et jaunes, Toile d'Irlande, Toile à draps en 5/4, 11/4, 12/4, 9/4 et 10/4, Toile à chemises rayées, 7/8 et 4/4, Etoffes pour tabliers, Etoffes pour meubles, Etoffes à carreaux en fil, Toiles de fil écrues, Ouate rouge, Boutons pour habits, Canevas pour doublures d'habits, Boutons pour gilets, Linons, Diaprés damassés, Damas près de Russie, Flanelles de Canton, Jaconats de batiste, Batiste nain, Linge de table, Brins écrus, Jaconats de mousseline, Flanelles imprimées, Bombazins, Bombazets, Toiles écrues de Hollande, Piqué de Marseilles, Batistes, Platilles, Gambroons, Chambrays, Barèges, Bretagnes, Drap grande largeur, Cashmerets, Casimirs, Batistes de 4/4, couleurs, Batistes noires, Drills bleus, Mérinos noirs, Moreens, Diaprés Huckaback, Papier à envelopper, Mousselines Suisses, Linons Bishop, Batistes de fil, Mouchoirs de soie de Pongee, Foulards de coton, Mouchoirs de soie pavillon, Coton en bobines, Coton de couleur en bobines, Mouchoirs de coton pavillon, Cravates de soie noire Barcelone, Mouchoirs unis de tête, Mouchoirs de Madras, Boutons de nacre, Bas de soie noire, Bas de coton blancs, Chaussettes de coton de couleur, Boutons d'os, Fil rond, Chemises de mérinos, Chemises de Guernesey, Caleçons de coton, Bretelles, Boucles, Ficelle à envelopper, Gants de coton, Bas de coton bleus, Bas pour enfans, Gants de soie pour hommes, Gants de peau de daim, Chaussettes de coton pour hommes, Serge de soie noire, Bottes à la Grecque, Galons de soie, Agraffes et portes, Bretelles en gomme élastique, Aiguilles, Satin noir, Soie noire, Fleuret, Fil de fer couleur, Soie de couleur, Fil à coudre patenté, Soie à coudre, Cordonnets en coton, Diaprés, Damassés en fil 5/4, 7/4, 8/4 et 10/4, Essuie-mains bordés de couleurs, Drap américain, grande largeur, Epingles américaines, Boutons de soie pour nègres, Flanelle rouge croisée, Mouchoirs à la soie, Toile à voile, Ouate blanche et noire, Linge de table écru en 4/4, Epingles de Londres, Draps bruns grande largeur, Toile à draps Yankee, Couvertures Mackinaw, Couvertures pour selles, Contrepointes, Indiennes de Londres, Dentelles de fil, Dentelles bobbinet, Nankins, Cravates de soie noire, Bandanas, Mouchoirs de batiste de couleur, Mouchoirs de satin noirs et de couleur, Mouchoirs de batiste de fil, Casquettes pour nègres, Parapluies de soie, Parapluies de coton, Silésies, Mouchoirs de soie, Bandana, Bretelles de coton, Cotonnades de Hamilton, Cravates noires de coton Grenache, Gants tressés, Chaussettes de mérinos, Bas de casimir pour dames, blancs et noirs, Gants de Berlin, [illegible], Bas de bourre de soie, Rubans de velours de coton, Epingles, Cravates blanches de jaconat, ainsi qu'un assortiment complet d'indiennes anglaises et américaines et de marchandises écrues du pays.

N B. Les soussignés informent également leurs amis et leurs habitués qu'ils ont l'intention de TRANSPORTER leurs magasins dans le courant du mois de Novembre prochain, au nouveau magasin construit à l'ENCOIGNURE DES RUES MAGASINS ET COMMUNE, où ils seront plus à même de satisfaire leurs habitués. 23 sept NORTH & BROTHERS

CHAUDIERES A SUCRE PATENTEES—Le soussigné agent de MM. Isaac P. Morris & Co de Philadelphie, a constamment en mains, un assortiment de ces Chaudières qu'il recommande en toute confiance aux habitants, comme ne pouvant pas être surpassées. Plusieurs de ces chaudières peuvent être vues à l'habitation de Mr. J. A. Morgan, au Détour des Anglais, auquel il est référé.

Le soussigné exécutera tous les ordres qui lui seront donnés pour chaudières, grilles, fourneaux et autres articles de ce genre.

Il recevra par le navire United States, une quantité de ces Chaudières, qui peuvent être vendues à présent et livrées à leur arrivée. JAS. D. DENEGRE, 23 sept 16, Douane.

VICTOR HEBERT, 149, rue de Chartres, entre Toulouse et St. Louis, vient de recevoir par les derniers arrivages un nouvel assortiment de papier peint qu'il offre à vendre au plus bas prix.
Papier fin et glacé à 30 cents le rouleau,
do. demi-fin, 20 et 25 do.
do. ordinaire 20 et 25 do.
Bordures veloutées à $1 et $2 50 le rouleau.
23 sep—6

PIANO FORTE A VENDRE.

A VENDRE par le soussigné un PIANO à queue, d'une qualité très supérieure, de la fabrique de Pleyel & Co. de Paris. E. JOHNS, No. 148, rue de la Douane, 23 sep—6t 3 p s entre Dauphine et Bourgogne

FARINE—160 barils des moulins "Cold Spring" à vendre par T S TOBY & BOGERT, 70, Camp 22 sept

DES avances seront faites sur des consignations adressées à MM. Howland & Aspinall à N. York. T S TOBY & BOGERT, 70 Camp 22 sept

DES avances seront faites sur des consignations adressées à nos amis de Philadelphie. T S TOBY & BOGERT. 70 Camp 22 sept

PARAPLUIES—Mantua 28 à 31 pouces, Gingham do. 26 à 32 pouces, cannes et montures en baleine, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 76, Magasins. 22 sept

TABAC manufacturé, en caisses et barillets de différentes marques et qualités, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 76, Magasins. 22 sept

ROUES de Charrettes de 2 à 4 pouces 1/2, à vendre par J. D. DENEGRE, 16, Douane. 22 sept

CHARRETTES légères pour un cheval, à vendre par J. D. DENEGRE, 16, Douane. 22 sept

WAGONS pour chevaux et boeufs, grandes et petites dimension, à vendre par J. D. DENEGRE, 16, Douane. 22 sept

JOUGS et Harnais pour chevaux et boeufs, à vendre par J. D. DENEGRE, 16, Douane. 22 sept

SAVON—60 caisses No. 1, de Cincinnati, en débarquement du steamer Victress, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras. 22 sept

BACON—16 barriques épaules de Cincinnati, à vendre par HARTWELL KIDDER & CARMAN, 44, Poydras. 22 sept

GRAINES—Le sieur Lelièvre a l'honneur de prévenir MM. les jardiniers et habitants, qu'il vient de recevoir son assortiment de graines de jardin pour l'automne. Toutes ses graines ont été essayées, et ont parfaitement réussi. 21 sept

A VENDRE par les soussignés, bas de soie noire de Paris, très grande.
Bas de filoselle noirs, très grande.
Gants de soie, noirs et écrus, pour hommes et dames.
Gants de filoselle, noirs, pour hommes et dames.
CASTAING & LOMBARD, 21 sept 53 Conti

CAFE fin vert de la Havane, en débarquement du brick Apalachicola, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20 St. Louis 21 sep

SUCRE brun de la Havane à vendre par J. M. LAPEYRE, 20, St. Louis 21 sep

TABAC de Cuba, à vendre par J M LAPEYRE, 20. St. Louis 21 sep

CIGARES de la Havane, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20, St. Louis 21 sep

FARINE AIGRE—150 barils en magasin à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp. 21 sept

GRAISSE—23 barillets à vendre en magasin par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp 21 sep

MAIS—1000 sacs en débarquement du steamer [illegible], à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp 21 sept

PORC—6 barils mess, et C. S. à vendre à l'inspection par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp. 21 sept

BACON—15 barriques plats-côtés, article supérieur, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp 21 sept

HUILE et blanc de baleine, et savon, dernièrement reçues et à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune 21 sept

MORUE en tambours et en caisses, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune. 21 sept

BACON—35 barriques plats-côtés de Cincinnati, 8 do do clear, 100 barils jambons extra, 20 do de enveloppés, 15 barriques jambons de Cincinnati, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras 21 sep

PORC—250 barils mess, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras 21 sept

DROGUERIES—10 barils noir animal anglais, 30 liv. essence de citron 1ère. qualité, 20 do essence de bergamotte, 5 do de peppermint, à vendre par P. CUSACHS, au coin des rues Condé et St. Philippe. 20 sept

ALUN—3000 liv à vendre au dessous du prix de la brique, 10 barils couperose verte, 2 balles cannes. A vendre par P. CUSACHS, au coin des rues Condé et St. Philippe 20 sept

MEDICAMENS FRAIS ET CHOISIS, En débarquement du navire Rockall, trente colis de médicamens choisis, à vendre en gros et en détail à des prix modérés, par P. CUSACHS, Encoignure Condé et St. Philippe 20 sep

COUVERTURES FRANÇAISES DE TROIS POINTS—20 balles, à vendre en débarquement, à prix réduit, par J. MAGEE, 26 St. [illegible] 19 sep—4

HUILE de Baleine—40 barils [illegible] en débarquement du navire [illegible] à vendre par [illegible], 24, Vieille Levée. 19 sep

CIGARES de la Havane de toutes qualités en magasin, à vendre par J. M. CABALLERO, 20, Vieille Levée. 16 sept

CIGARES Principe en magasin, à vendre par J. M. CABALLERO, 22, Vieille-Levée. 19 sept

BOEUF prime, b. boeuf [illegible] à l'inspection de J. Bozant, McKerver et W. A. Ferris à vendre par A. DURAND, 7, Conti 19 sept

MACHINES à nettoyer le coton, de Jaler—20 paires à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille Levée 19 sept

MANTILLES espagnoles, d'excellente qualité, à vendre par R. D. BLOSSMAN. 19 sept

MANTAS et impériales, attendues à chaque instant, dont les échantillons peuvent être vus au magasin, à vendre par R D BLOSSMAN. 19 sept

DOUBLONS espagnols—300, à vendre par R D BLOSSMAN. 16 sept

CHAMPAGNE de qualité supérieure, à vendre par R D BLOSSMAN. 16 sept

COTON à coudre, en pelotes et en bobines, et fil à coudre en bobines, ayant droit au débenture, à vendre par R D BLOSSMAN. 16 sept

GRAISSE—7 barils, 4 1/2 do. et 18 barillets, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras 1 sept

CAFE de la Havane—75 sacs en débarquement de la goelette Hero, et 25 do en magasin, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune 11 sept

VIN de Bordeaux.—En débarquement du navire Osceola, venant de Bordeaux, 50 barriques vin de Pauillac Médoc, à vendre sur la Levée ou en magasin, par J. E. LOREILHE, Encoignure Royale et Douane 9 sep

CERISES à l'eau-de-vie—50 caisses en bouteilles blanches, récemment reçues et à vendre par J. E. LOREILHE. Encoignure Royale et Douane 9 sep

VIN de Marseille, en barriques, de qualité supérieure, à vendre par J. E. LOREILHE, Encoignure Royale et Douane 9 sep

ABSYNTHE, Kirsh, Capres &c. à vendre chez J. E. LOREILHE, Encoignure Royale et Douane 9 sep

BEURRE—6 fréquins et 4 1/2 do. de prime de Goshen, salé exprès pour famille, dernièrement reçus et à vendre par FOSDICK & BROTH., 60, Camp 7 sept

CIDRE—20 barils Newark, très supérieur, garanti doux et en bon ordre, à vendre par FOSDICK & BRO, 60, Camp 7 sept

UN jeu complet de Vitrines, convenable pour un magasin de détail, ou un magasin d'habillemens, à vendre par FOSDICK & BRO, 60, Camp. 7 sept

CAFE de Rio, en magasin, à vendre par SCHMIDT & Co, 60, Bienville. 7 sept

COUVERTURES françaises—3 points, en magasin et à vendre par SCHMIDT & Co, 60, rue Bienville. 7 sept

HUILE de Baleine, de Lin, et de Tanneur, en magasin et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins 7 sep

PIERRES de toutes dimensions, pour trottoirs et gouttières, taillées en grossières, posées en la troisième municipalité, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins 7 sep

SALERATUS—25 barriques, par dernièrement reçues, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier 6 sep

POIVRE—100 sacs frais de Sumatra, dernièrement reçus, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 6 sep

CAFE—500 sacs prime vert de Rio à vendre en magasin, par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 6 sep

THE—300 caisses impérial, poudre à canon, Young Hyson et Pouchong, à vendre en magasin par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 5 sep

EAU de Vie de Pêche—10 barils supérieur, à vendre en magasin par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier 6 sep

GENIEVRE de Hollande—20 pipes, marque Anana, Schiedam, à vendre en magasin par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 6 sep

CLOUS—500 barriques assorties, à vendre en magasin par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 6 sep

BLANC de Baleine—40 caisses, en magasin, et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 6 sep

SACS de Pitre—20,000, de deux boisseaux et demi, à vendre en magasin par NORCROSS & FOSDICK, 40, rue Gravier. 5 sep

VIN de Teneriffe—6 1/4 barriques, dernièrement reçues, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier 6 sep

HUILE de baleine—1200 gallons huile blanchie en magasin et à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras 6 sept

HUILE de baleine—1600 gallons raffinée, en magasin et à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras 6 sept

CLOUS—marque Wareham Iron & Co. en magasin et à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras. 6 sept

CORDAGES de Manille et goudronné, en magasin et à vendre par GEO E. CLIFFORD, 47 Poydras 6 sept

BOEUF—125 barils prime, à l'inspection et à vendre par A. DURAND, 7, rue Conti. 5 sept

HUILE—100 paniers huile d'olive en débarquement et à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 45, Vieille Levée 6 sept

UN envoi de saucissons de Lyon, première qualité arrivé par la barque Shannon du Havre, à vendre, à bas prix par FORCADE & Co. 30, rue de Chartres 6 sept

CHAPEAUX CASIMIRS NOIRS pour hommes en débarquement du navire St. Mary et à vendre par FROST & Co. 10 Magasins. 7 août

GRAINES pour oiseaux, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20 St. Louis 2 sep

MAQUEREAUX nouveaux—Nos. 1, 2 et 3, en barils 1/2 et 1/4 barils en débarquement et en magasin, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 6 sep

MARCHANDISES DIVERSES—20 barils maquereaux no. 3, 10 barils de no. 2, 11 barriques huile blanche de baleine, 50 caisses savon no. 1, 70 livres chaque, 20 do marque aigle 70 livres do; 75 caisses blanc de baleine assortis, en débarquement du navire John Minturn, à vendre par J. W. STANTON & Co, encoignure Magasins et Lafayette. 6 sept

AVIS AUX TAILLEURS—Casimir noir, satin de laine, casimir fantaisie, drap de soie, serge noire, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres 4 sept

MARCHANDISES d'automne, mérinos en pièces, redingotes, habits et pantalons mérinos, pantalons casimir léger, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres 4 sept

CHAPEAUX de soie français—Huit caisses chapeaux, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres 4 sept

PARAPLUIES—90 parapluies 3s à 32, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres 4 sept

GRAISSE—2000 fréquins et 180 barils graisse en feuilles en magasin et à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 65 Camp 1 sept

PORC—400 barils mess, à l'inspection de Bozant, à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 65 Camp 1 sept

TOILE et Corde d'emballage—300 pièces et 400 rouleaux à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 65 Camp 1 sept

MAIS—630 sacs en débarquement et à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 65 Camp 1 sept

CHAUSSURE—900 caisses bottes, souliers et brodequins de différentes descriptions, à vendre en magasin par FROST & co, 10 Magasins 1 sep

HABILLEMENS—Chemises rayées et pantalons de cotonnade, à vendre par FROST & co. 10 Magasins 1 sep

CHAPEAUX—300 caisses formant un bel assortiment, à vendre par FROST & Co. 10 Magasins 29 août

CUIR de Buffalo—Un petit lot en débarquement et à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée 29 août

MELASSES—46 barils à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée 29 août

CHARBON de Bois—En lots convenables aux acheteurs, à vendre par B. & A. SOULIE, 66, rue Bienville, au premier. 29 août

A VENDRE par le soussigné: Peaux de veau vernies (patent leather) de Nys & Co. G. M. LUCAS, 30, Bienville 31 août

THE—80 boites poudre à canon 6 livres chaque en débarquement du navire John Minturn et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins 31 août

AMANDES—30 balles S. S. Amandes, en magasin et à vendre par PETERS & MILLARD. 28 août

COUPEROSE—20 barils, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20 Commune 4 août

HUILE raffinée de Baleine—47 barils, en débarquement du navire Monsoon, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras. 19 août

HUILE de Baleine—800 gallons huile épurée d'hiver en débarquement du navire Monsoon, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras. 19 août

HABILLEMENS pour nègres—4 caisses à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 76 Magasins 17 août

BRODEQUINS pour nègres—20 caisses différentes descriptions, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 76 Magasins 17 août

CHAPEAUX de feutre—20 caisses différentes descriptions, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 76 Magasins 17 août

ESPRIT de thérébentine—10 barils à vendre par JARVIS & ANDREWS, 20, Commune. 17 août

SAVON—100 caisses marque de Jackson No. 1, en débarquement du navire Palmyra, à vendre par TUFTS & HOBART, 30 Douane 18 août

MOULINS à coton de l'Algérie—Améliorés, constamment en vente par TUFTS & HOBART, 30, Douane 16 août

CHANDELLES de Suif—Moulées très dur, en débarquement du navire Monsoon, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47 Poydras. 19 août

LE soussigné, seul agent de Monsieur Eugène Larrieu propriétaire du Chateau Haut Brion, pour la vente du "Grand Vin 1er. crû Chateau Haut Brion" prévient les amateurs de cet excellent vin qu'il en a, au-dessous du prix coûtant. J. E. LOREILHE, 9 août Encoignure Royale et Douane

CHAPEAUX—10 caisses chapeaux casimir noir, nouvelle mode, reçues par le navire Ste Mary, à vendre par FROST & Co. 10 Magasins 8 août

JAMBON—120 barriques cuisses, épaules et plats-côtes, en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras 7 août

CORDES, ficelle et cordes d'emballage—100 pièces toile, 350 rouleaux cordes, et 10 balles ficelle, en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras 7 août

WHISKEY de Monongahela—10 barils vieux whiskey de premier choix, à vendre par JOHN SHAW & Co. 24 Poydras 7 août

BRODEQUINS—30 caisses New-Jersey Russett, en débarquement du navire St. Mary et à vendre par FROST & co. 10 Magasins. 7 août

ARTICLES DIVERS—50 sacs vieux Café du gouvernement de Para,
10 balles Café vieux Moka,
100 boites Thé noir et vert, 1re. qualité,
15 " Fromages d'Ananas,
10 barils Tabac coupé de Made. Millery, à vendre par PETERS & MILLARD 2 août

CHAUX fraîche de Thomaston—300 barils chaux res, en débarquement et à vendre par G. BEDFORD, 47, Commune. 17 août

GUAYAVA, fruits confits et différentes sortes de de toutes qualités, tels qu'Ananas, Limon, &c. reçus par les derniers arrivages et à vendre à des prix modérés. Y. QUADRAS, 26 ju encoignure St. Pierre et Chartres

A VENDRE par le soussigné à prix réduits: 16 barriques vin St. Julien et [illegible], 10 de vin vieux St. [illegible] lies pour famille, 5 demi do vin vieux, Haut Talence tierçons vieux vin blanc Sauterne et Barsac, 20 barriques vin de Marseilles de Grenache, 15 tierçons vin de Porto, [illegible] 5 de excellent vin de Madère, 2 de vieux vin [illegible], 10 barils vinaigre de vin blanc, 100 paniers vin Champagne marques [illegible], Lausseure, &c. etc. etc. 1/2 caisses vin de Bordeaux des meilleurs crus, 30 de vin du Rhin diverses marques, 16 de vin de Bourgogne et Lausseure, 200 paniers anisette de Bordeaux, 60 caisses absinthe suisse, 15 de prunes à l'eau de vie, 40 de cerises à l'eau de vie, 200 de liqueurs assorties de Paris et de Bordeaux, 1,000 boites sardines et [illegible] pois, 20,000 bouchons, 3 caisses prunes de Bordeaux en jarres et en boites. J. E. LOREILHE, 31 août Encoignure Royale et Douane

NOTICE is hereby given to the following named persons, that the amount of the Parish taxes for the Parish of Jefferson, due by them for the years 1841 and 1842 or for either of said years, must be paid within ten days from the date of this advertisement, at my office, on Jackson street, between Rousseau and Fulton streets, city of Lafayette, which is opened from seven o'clock, A. M. to six o'clock, P. M.

All persons failing to make payment of said taxes within the above mentioned delay, will be dealt with pursuant to the provisions of an act of the Legislature, entitled "An act more effectually to provide for the collection of Parish taxes for the Parish of Jefferson; approved March 15, 1842."

AVIS est par le présent donné aux personnes dont les noms suivent que le montant des taxes de paroisse pour la paroisse de Jefferson, dues par eux pour les années 1841 et 1842 ou une desdites années, devra être payé dans les dix jours qui suivront la date de cette insertion à mon bureau, rue Jackson, entre les rues Rousseau et Fulton, ville de Lafayette. Ledit bureau est ouvert depuis sept heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Il sera procédé contre toutes les personnes qui négligeront de payer lesdites taxes dans le délai ci-dessus mentionné conformément à l'acte de la Législature intitulé: "Acte pour pourvoir d'une manière plus efficace au recouvrement des taxes de paroisse dans la paroisse de Jefferson", approuvé le 15 mars 1842.

A

Adam, André; Arnoult, F J; Arnoult, Gervais; Augeron, Pierre; Augeron, Louis; Augeron, Hypolite; Allen, Reuben; Alvarez, Citye Rose; Arnoult, Guy; Arnoult, Widow G; Arnous, B; Arnous, R; Aan, Tourné & Auvray; Andler, H; Astier, J L; Antoudine, L; Angelle, Augustus
Adams, M; Allen, Hid; Arambida, Pedro; Alexander, William; Aubert, Calice; Audler, M H; Akin, David; Ammon, Baptiste Albert Nicolas; Avart, Widow François Robert; Aimamy, Joseph; Avart, Widow Louis; Abeireitinger, G; Andrew, Thimoty P; Arvey, Ann

B

Boutté, S Zénon; Barcelo, Jean; Bennett, S B; Baham, J B; Boudreau, Lazard; Boudreau, Jean; Belsom, Philogène; Bacchus, Honoré; Boujére, François; Bach, John M; Barbe, J F; Bell, Charles L; Byrn, Ed; Brown, G C; Beard, G R; Blobery, Mary Eliz'beth; Brunet, Jean; Baldwin, Jonas; Brandenburg, John; Badon, Edward; Beauregard, Jacques; Brun, Widow Charles; Boyd, William; Beck, Augustus; Bonnabel, Henry; Bailey, H; Bell, William; Burdon, J S; Bach, J M; Beaulieu, Widow J L; Boss, J J; Blondeau, A; Beer, A; Backer, Thomas; Bergerot, George; Boyer, Leonard; Brown, Mrs Angelica, wife of B French; Beckman, E M; Barr, Bertrand; Beak, Thomas; Barrett, Elizabeth; Bock, M; Barber, L Cushing
Bishop, Charles; Bonseigneur, A; Buhn, John; Bird, Edwin; Belly, Bott & Simon; Bordier, J A; Bannister, Rachel; Banks, Thomas; Bonbonnel; Barr, Pierre & Comp. Association; Bouver, Joseph; Burdon, Louis; Bell, Isaac; Berlison, A S; Buchanan, J; Bonnabel, Scipion; Bucbeck, Godlibe; Bourgeois, Louis; Braquemare, Marie; Bannister, H H; Beilly, Jones; Bistel, Thomas; Bogné, Victor; Bondy, Joseph; Berry, Andrew; Blossman, S; Buckley, Maria; Beckman, Mrs E M; Bouchéry, Jules; Bundy, L F; Buckley, Michael; Bonnon, R M; Bouligny, Ursin Sr; Brown, Mrs Jacob; Bolly, Delphine; Bousseau, J M S; Benson, N; Berthy, Théophilus; Beauvilaire, P; Bersover, E; Brotner; Bourg, Sylvestre; Brand, E M

C

Commagère, Mrs; Champagne, Vincent; Champagne, Théodore; Carlin, Eugene; Coyle, J; Camardel, Joseph; Cosse, Joseph; Coulon, Victor; Cook, P B; Cook, P D; Chenaider, Albert; Crosby, John; Cawen, Michael; Carty, Uriah; Cade, S; Clark, Sophia, wife of Walton; Conrolt, Madeleine; Charles, William; Couvent, Jérome; Cox, A B; Chauvet, A; Cabaret & co. Damaris; Carter, Ed M; Commegere, P; Caldwell, J H; Christy, J R; Coob, J O; Cochrane, N; Commercial Bank of New Orleans; Connolly, Mrs Sarah; Campbell, N (Hugh F H executor); Cockrane, R W; Close, Celestin; Calhoun, John; Chauvin, Marie Louise; Cailloux, Pierre; Coulton, W; Cohn, Salomon; Collis, Henry; Chamberlin, minors of; Coone, Berhard; Celestin, M; Carren, Thomas; Chaltz, H G; Crawford, Elizabeth; Chambers, Thomas; Crusin, Jean; Colas, Charles
Crammer, A; Cleanezer; Clayton, H A; Clamy, Charles; Cordeviolle & Lacretz; Clark, S G; Cannes, Severin; Cucullu, Seraphin; Cazeau, H; Carter, J L; Colerton, Wm; Cowen & Field; Colbertson, John; Colliers, Charles C; Chevaley, N D; Cenas, H B; Citizens Bank of Louisiana; Croker, estate of J D; Curtis, Joseph; Conroit; Chapman, S; Craig & A St. Clair J; Citye, Rose Alvarez; Covert, Sarah; Connolly, P; Crocker, E; Chaberf, Philip; Conrad, Christian; Chain, Joseph; Cresrap, John; Crosby, Louis; Coulon, H; Chartonnet, Jacques; Charbonnet, A C; Casanovas, Pierre; Claudel, Joseph; Coyle, J; Cash, J C widow of Chapman; Canacher, Mrs Ann; Chalaron, James; Cockrane, P C W; Cotton seed oil Factory; Chambers; Conrad, Tigler; Colmart, Severin; Cassens, Jean; Cushing, L Barber; Conrad, W C

D

D'Hémécourt, Allou; Daumé, Louis; Davis, junior Jonathan; Davis, senior Jonathan; Doucet, Hypolite; Dussau, Joseph; Dufilho, widow; Degruys, Zulmé; Deléry, Paul; Degruys, Etienne; Degruys, F A V; Degruys, widow of J B; David, & Reuben Allen; Dawney, R F; Duffy, Mathew; Duquin, Ménalippe; Daugherty, James; Davis, W; Davie, Francis; Decourmont, Amédée; Darill, W; Docker, W; De Armas, Octave; Ducas, A; Decadera, J; Dixon, J D; Delvail, Aristide; Dédé, Bazile fils; Dumonceau, P D; Danglade, Pierre; Disher, Chrestien; Doulis, B; Davis, John; Duclosange, Mathilde; Daminil, Durival; Dwyer, John; Dragrange, Jacques; Drox, Henry; Durand, Louis; Durand, François; Duclosange, Philip; Dupré, André
Duplessis, Valerien; Dudley, Charles; Deill, John; Doiteau, Benjamin; Dewees, B; Ducomb, F; Destibechau; Dunn, W; Danglade, Pierre; Ducatel, C L; Dominique, E; Delamotte, A; Docke, Charles; Delaruel, J A A; Dejoux, Victor; Delassus, A; Delcourt, E E & D; Dorgan, Paul; Dumont, Jean; Damien, Colas; Dauterive, Térence; Dauriocourt; Damien & Mabyre; Drouet, Fleurange; Dewey, W J; Dupuis, J B; D'Hémécourt, Jules; Degruys, Hugzel; Derimony, J; Derabie, Joseph; Dupré, Antoine; Dauenhawer, Marke; Dally, Edward; Degruys, P A; Dart, Honore; Duclosiange, Eulalie; Dalmazzy, Baptiste; Deverze, Ramon; Dentou; Daupnin, Marie Thérèze

E

Eglé, Jacques; Ellis, Richard; Encalade, Mrs Marie; Esié, f. c. m; Elizabeth, J; Eason, L H; Eason, widow A
Elwin, Charles; Erwin, James; Euch, Catherine; Esteban, J; Eyma, Louis; Encalade, Joseph; Edward, C

F

Fabvre, Barthélemy; Fortier, Edward; Fazende, Jules; Fazende, Théodule; Finn, Jane; French, Angélica; Fortier, Francis; Frankfort, John; Flood P'k; Fulse, J P; Fortier, Joseph; Fortier, Berthier; Fortier, Norbert; Florence, Benjamin; Fitzgerald; Furet, Frédérick; Firemens' Charitable Association; François, Mrs Ann M; Faurie, L C; Frenett, J N; Fonvergne, Voltaire; French, B F; Fornorette, Louis
Fox, Benjamin; Foster, Marie F C; Fredelmayer, Joseph; Frier, Abraham; Fulton, A G; Forgey, Samuel L; Ferrand, Pierre; Fleury, Joseph; Frost, Thorn & Gloyd; Fortin, J B C; Fortier, Hypolite; Francisco, Francis; Fulton, A C; Ferriday, Robert; Frement, Edmont; Frost, Thorn; Fayet, Marcelle; Fernandes, Joseph; Fox, Bernard; Fortier, jr, Norbert; Fonvielle, Josephine; Faurie, Louis Charles; French, Angelica

G

Gaspard, Laurent; Guidry, Léandre; Gaspard, widow Drauzin; Giraud, Nicholas; Golden, Martin; Gomes, Jacques; Graval, Jean; Green, John; Grant, Alexander; Guerin, Ovide; Gottchalk, Ed; Giraud & Champomier; Giraudon; Green, John J; Ganacher, Mrs Ann; Gloyd, Spencer; Gottchalk, George; Garrau, Joseph h. c. l.; Garnier, Charles
Grant, jr, Henry; Giraud, C F; Gross, Emile F; Gorman, Thomas; Goslin, Simmon; Gableman, F; Gale, L H; Gaspard, A; Giraud, P A; Gottchalk, J; Geddes, Alexander; Gardiner, Charles; Ganalbe & Co, F; Goats, Joseph; Guion, Elizah; Gaiger, Frederick—estate of; Gaines, Victoire; Gorman, Henry; Gottchalk; Green, Susanne

H

Hazeurs, frères; Hledge, junior Andrew; Hamag, L A; Harty, Philip; Hector, Valere; Hebrard, François; Harting, Ann; Hesketh, Mrs Sarah Ann; Helmon, Jean; Herbeau, W J B; Holliday, John R; Hite, J N; Harper, Thomas B; Haward, H; Hefford & Sergeafrey; Hall, Robert; Haug, Philip; Hawell, Abraham; Hart, Leon; Hines, John W; Haynes, Manuel H; Huso, Charles; Hyde, N C; Hedinger, Peter; Herman, Tyler; Harrington, Noah; Hield, Harman; Hufford, W Henry; Honoré, Pierre; Hagher & Herriel; Hagarty, M L; Hagarty, C B
Hacher, Charles; Hamon, Williams; Hosey, M M; Hosey, C F; Heinrick, P Philip; Hanneman, W; Hall, Jones; Haynes, Franklin; Hart, Benjamin; Herring, Levy; Holland & Waggaman; Hopkins, R D; Hurst, C syndic of Henry, Eli Norbert; Hunt, Thomas; Handlem, John; Haynes, H Marguerite; Hubert, Guillaume; Hain, John; Hinks, D O & G W; Hill, B Oliver; Hoffer, widow Jacob; Hewlett, John; Horly, W; Herman, Francis S; Heaton, L H; Hoals, Ebenezer; Holmes, N; Herring, Levy; Hunt, John G; Hurst, C estate of; Hurst, John S creditors

J

Justinon, Auguste; Johnson, Benjamin; Jones, [illegible]; Johnson, James; Jardelle, Marguerite; Johnson, W B; Jackson, O P; Jackson, H; Jones, jr Wm estate of; Jones, Wm
Jackson & Sterett; Jourdan, P G; [illegible], Charles; [illegible], George; Johnson, Ann; Johns & Manouvrier; [illegible], F; [illegible], A; [illegible], Emile; Johnson, Edward

K

Kline, Michael; Kelly, H; Kennedy, E P; Kohn, Samuel; Kesler, Jacob; Kohn, Duron & Co; Krail, Abraham; Kennicott, J M; Kendall & Lumsden
Kip, S E curator of; Kline, Mrs. Esther; Kohn, Joachim; [illegible], J M; Kending, M; Kelly, J L; Kiff, Mrs Joseph; [illegible], Thomas; Kohn, Samuel

L

Lafon, Charles; Landry, Leon; Lefort, Maximilien; Lothis, Francis; Lequeuck, François; Legendre, Henry; Lefebvre, Cyprien; Lamoureux, Pierre; Linderman, Charles; Laidlaw, Peter; Laborre, senior F P; Laborre, fils F P; Lande & Co; Lee, Mrs widow; Lemessier Thimotéon; Layette R.; Ludwig Paterson; Lameyer; Livingston Charles; Letellier Mme.; Lefort Jacques; Lieaks Jacob; Ludig John; Loreible Jacques; Levy M. P; Lanoay J. B.; Lochtrop Henry; Labusquière P. A.; Leech R.; Littlefield H. D.; LaForest Antoine; Lavillebeuvre
Laborre, J B V; Laborre, Michel Volant; Lacoste, W Francis; [illegible], M; Lake, John and others; Larche, Valois; Lesseter, J M; Lafon, J B; Lawton, James; Lancot, A D; Lapeyre, J M Rousseau & E R; Lawrence, Ed; Lariot Jean; Léon Francis; Lambert John; Léon Patrick; Lindner J. S.; Legendre widow of; Landry J. M.; Langlois Louis; Leblanc Dominique; Lefort Pauline; Littlefield & Jason; Lombard Emmanuel; Lohr George; Lartel M.; Lameyer L. A.; Lab; Ledwing Ludwinger; Laffin, Buttler; Lorkin Michael

M

Marquez Léon; Miller Charles; Montauid Louis; Muller Mrs. B.; Macarty John; Morine Théréza; Marie Suzanne; Maher Michael; Marine B.; Murphy & others Jones; Marks A.; Marchal B.; Mady Pierre; Martin H. W.; Maccin Jean; Morrisson & M Canon; Murphy Ernest; Mitaine Madeleine; Murphy Esmeralda; Marchesseau François; Morin Adelaide; Morin Joséphine; Macarty L. B.; Mithoff & Cohn; Moyer J. S.; Mathew Waldon; Mathew Reed May; Moore G.; Marie Jean; Moreau Charles; Macé Abraham; Montégut Edgard; Muller F.; McHenry Mrs Ann; McMaster James
Miss Thomas; Mason S. N.; [illegible] Peter; Martin W. H.; Mayo W. F.; Maillard P.; Marks Joshua; Macé L. P. L.; McMaster R. W.; Murphy R. W.; Martin J. A.; McHenry James; McCarty Clément; Martin Nicholas; Montfort Jacques; Morthon Jeremia; Mongrés Mrs; Matharan Pierre; Montfort Park; Montault; Marsan Joseph; Miller Frederick; McCune John; Morehead W. N.; Morehead W. W.; McKenny James; Morsine Charles; Montienne Joseph; Merle John; Miller W.; Marks Joshua; Moore G.; Merle A.; Moores David; McDonald; Micaud Vincent

N

Nahrang Nicholas; Nazaret Baptiste; New Orleans & Carrollton R. R. Cny.; Norris Thomas Amos; Norris William; Nulter Joseph; Newland & Holmes
Nicholson John; Norton Mrs Elizabeth; Nichols Benjamin; Nichols Nathan; Nixon John; Nick Antony; Nick Crosman; Narcisse M.

O

Ory Jean; Ouve Auguste; Ogé Pierre; Oakey Samuel W; Osborn John; Ogilvie James
Odonnel Heug; O'Connor James; Ortiz Jean Manuel; Ogden R. N.; Orden John W; Orton Allen

P

Perrin Manuel; Perrin Vincent; Pigeon; Plexsala Auguste; Pisany Antoine; Pogeol Jean; Pierre Marie Joseph; Pollock C; Philip Peter; Pearce Levy; Pameroy E H; Philip Asher; Penn James S; Pierre Louise; Pierre Louis; Pavajoux Nelson; Poré Etienne; Perillat Cadet Joseph; Palfrey H W; Penny Jacques; Pécin F; Payon J A; Pfeffer John; Peterson C L; Pfeifer B; Pinnel P; Pawel Thomas; Philip Isaac; Perujia F M
Pédaré B; Pivifer Auguste; Polane Suzanne; Pott Hamilton; Price Thomas R; Prieliand François; Posey G W; Penn Alfred; Prada Madame; Praux Judith; Phelps Abner; Pease L; Pfister Frédérick; Pfeifeure P P; Patsey Edward; Parker Eliza wife of Pascal Clément; Pulley John R; Poré Charles; Piquery Felix; Pitte David; Praques James; Parker J J; Philip Peter; Peck Augustus; Peck Gotlibe; Patrick Leon; Points B

Q

Quertier; Quick P H
Quartier A

R

Reed James M; Renaud Henry; Ramon Antoine; Redmond T; Ricardo D; Reinkard Damas; Renaud; Richardson H; Rosan & Brothers; Renshaw & Turner; Rochelasse; Rey Barthélemy; Reinterberg; Rochard Irma; Rash Antony; Roshier F A; Rillieux Marcellite; Rost R P; Rusha M C
Rabasse J L; Riley John; Ralph Jacob; Remy Antoine; Rillieux Norbert; Ringold Alexander; Rouchard Antoine; Roffignac Azéa h c l; Roger widow; Roudanez J B; Rousseau Marie Rose; Rousseau E R & J M Lapeyre; Robinson W C; Rosine Alexander; Ricardo D S; Rizney Jacques; Richard J W.

S

Sportono Louis; Saulet Balthasar; Scheté Louis; St. Pierre André; Sewell E. W.; Saulet wife of Degruys; St. Mary's Market Str. Ferry Comp.; Smith J.; Soller Joseph; Shitler Charles; Scharb Mathias; Sanchez Joseph; Seghers Théodore; Serhara Joseph; Stiap John; Smith John; Sterrett James R.; Strong Ephraim; Sheridan F A.; Sherschel Jacob; Shield & Turner; Schmid Louis; Steele W. H.; Siegriest John; Slaughter Augustin; Smith William; Sommons & Co. H. W; Séjour R. L.; Saulet Harman; Session R. C.; Sharp Stephen E.; Saindour Alexander; Sharp J. H.; Sagard & H. Delongpré; Stanta Domingo; Shakespear S.; Sidle David; Slidell, Millandon & co; Spire Catherine
Soniat Théodore; Soniat Meloney; Schmidt & Ziegel; Saider S.; Stacy, Ogden & Leonis & Francis; Samuel A.; Strong C.; Simé Mathé Widow of; Schmidt S.; Sloan P. S.; Sifflet Jean; Sauvé Manon; Schmidt G. H.; Surgi Louis; Spear Mrs. Athalide R. Delery, femme de Thomas; Soniat Edmond; Soniat Valmont; Soulé Pierre; Salomon Jos C.; Stewart James; Schmidt Frederick; Sibella Charlotte; Salomon Joseph & A. Grant; Sarah Henry; Schmidt & Frederic; Schmidt F.; Schmidt W. P.; Saulet Lindor f. m. c.; Stumpf John; Silvers John; Smiley P. H.; Sheffer George; Samory Claude; Sibella Charlotte

T

Terrebonne Hypolite; Terrebonne Ramon; Terriot Tourville; Terrebonne Etienne; Terrebonne Alphonse; Terrebonne Dupré; Terriot Widow Lazard; Tannenfelser & Co.; Thevenin L.; Thompson W. H.; Turner J. H.; Thompson Y. W.; Tourné J. G.; Turner & Co. Renshaw; Taylor C. W.; Thompson Mrs. Mary W. S.; Toulouse F.; Terrell Rd.; Tod J. B.; Terrell Joseph; Terrellier J. A.; Traban Jean
Turner Mortimer; Tarbe John; Tilghman; Tigler W. E.; Tabary Emile; Toby S.; Terrell R. S.; Terville R. P.; Toledano Jérome; Taylor John; Teraxol Joseph; Turner J. S.; Toledano Emmanuel; Touche Joseph; Thomas Andrews L.; Tirould Joseph; Terrebonne Jacques; Tiblet C. S.; Thompson S.; Tunstall George; Tayson Elizabeth; Thompson Mrs W T; Tracy S. A.; Fulton A. C.; Terrenoir Philip

U

Union Bank of Louisiana
Urquhart Charles.

V

Vincent Francisco; Vances James; Vogelsang C. C.; Vinth Joseph
Varain P.; Vigné V.; Vienne Armand

W

Welsh J. R.; William Joseph; White Diederick; Wern John; Woodward R. H.; Walter Jacob; Warington W. H.; Wanderstrong Joseph; Wed Rachel; White J. A.; Welman R. M.; Wright William; Wall S; Wagner H. W.; Whitaker W.
William James; Wagner W.; Warner Valentin; Wadsworth J. M.; Womack C W.; Welsh James; Whalen D. T.; Watherman J.; Wise E. A.; William Jack; Whibling D.; Wharnel J. H.; Wagner A.; Woodson W. King; Willis A. H.
Ward P.; Warney P.; White Charles; [illegible] George
Wilson James; Wibray & Egerton Estate of; Waldron A. P,

Y

Young Charles; Young William
Young Daniel

Z

[illegible], Adélaide, Raimond; Zebley Widow
Zatarin Baptiste; Zebriska William; Zetterbert F.

MANUEL J. GARCIA, *Shérif et Collecteur.* 20 sept—3f en 10j

VENTES A L'ENCAN.

Faillite de Pétonne frères.
PAR ABAT & COQUET.

IL sera vendu rue St. Philippe, entre Condé et Levée, samedi, 30 du courant, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 16 septembre 1843, et à la requête de M. H. Gilly, syndic des créanciers des insolvables,

Les outils et matériaux composant l'atelier de forgeron exploité par les insolvables.

Conditions: comptant. 20 sept—3f en 10j

Vente de succession.
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.

IL sera vendu à l'encan, le 3 octobre prochain, à midi, à l'Arcade de Bank, en vertu d'un ordre de et sous la direction du syndic des créanciers de feu R. de Courval, savoir:

1o. Certaines réclamations sur des terres aux Etats-Unis, ainsi qu'il appert des certificats;
2o. Les droits, titres et intérêts à certains immeubles situés dans cet Etat et dans le Mississippi;
3o. Les droits, titres et intérêts à trente-quatre lots de terre situés dans la ville de Bach;
4o. Les droits, titres et intérêts dans 400 acres de terre situés à Springfield, avec toutes les bâtisses, sources et améliorations qui s'y trouvent;
5o. Les droits, titres et intérêts à une réclamation de $4,000 plus ou moins, à Véra-Cruz;
6o. Les droits, titres et intérêts à certains billets s'élevant à environ $88,000.

Aussi une quantité d'autres réclamations dont plus de détails seront donnés au moment de la vente.

Conditions, comptant.

Un état complet des billets sera exhibé au moment de la vente. 20 sep—12

AUSSI—La moitié indivise de 1100 acres de TERRE sur la rivière Atchafalaya, dans cet Etat.

PAR A. FERNANDEZ & Co.
A la folle enchère de Mr. P. J. Baugeron.

IL sera vendu, le mardi 26 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis,

La négresse JULIE, âgée de 40 ans, garantie des vices et maladies prévus par la loi, à l'exception d'un mal à la jambe qu'elle a eu, et qui est cicatrisé. Julie est bonne blanchisseuse et repasseuse, et bonne servante de maison.

Conditions, comptant.

L'acte de vente pardevant M. Agaisse, notaire public aux frais de l'acquéreur. 15 sep—3

CONFORMÉMENT à un acte du Congrès de la République du Texas, approuvé le 16 janvier 1843, et conformément aux instructions de l'honorable G. W. Hill, secrétaire de la Guerre et de la Marine, les soussignés offriront en vente publique, samedi, 14 octobre prochain, en la ville de Galveston, les propriétés suivantes appartenant au gouvernement du Texas, savoir: Le brick ARCHER, et la goëlette SAN BERNARD, actuellement mouillés dans le port de Galveston, ensemble leurs voiles, agrès, apparaux et meubles.

Le brick est d'environ 450 tonneaux, et la goëlette d'environ 140 tonneaux.

Ces navires ont été construits à Baltimore, de bons matériaux, pour le service de la marine du Texas en 1839, ils sont doublés et chevillés en cuivre, on est actuellement à les réparer à neuf et à les approprier à la marine marchande, et ils seront en très bon état sous tous les rapports.

Aussi au même lieu et à la même époque, les deux machines à vapeur à basse pression du steamer Zavala, de la force de 140 chevaux chacune, presque neuves et en très bon état.

Conditions de la vente: Moitié comptant, et la balance à 60 jours de crédit, du jour de la vente, en billets endossés et hypothéqués sur les navires.

WM. BRYAN, W. C. SHARMEAR. } Commissaires de la Marine. 12 sept—30

IMPRESSIONS

ON EXECUTE
A l'Imprimerie de l'Abeille,
Toute espèce d'Ouvrage,
Affiches de steamboats et de Théâtres,
Connaissemens, Blancs de Notaires,
Cartes d'annonces et autres,
Pamphlets, Circulaires, Bordereaux, &c
AVEC PROMPTITUDE
ET A DES PRIX MODÉRÉS.

AVIS AUX HABITANTS

L. DUPERRON, & E. DELCAMBRE. Drs DENTISTES.

280, RUE BOURBON,
Entre St.-Philippe et Dumaine.

ONT l'honneur de prévenir les habitants de St-Jacques, St Jean Baptiste, Donaldsonville, Lafourche, des Attakapas, &c., que le Dr. E. DELCAMBRE passera toute la mauvaise saison dans ces divers endroits avec l'intention d'y exercer sa profession. Messrs L. Duperron et E. Delcambre garantissent toujours leurs ouvrages et leurs opérations, préviennent les personnes qui honoreront M. Delcambre de leur confiance, que si dans la suite elles avaient quelques réclamations à faire, leur établissement qui est permanent à la Nouvelle Orléans, y fera promptement droit. En conséquence, les personnes qui ont besoin de l'art du dentiste peuvent s'adresser en toute confiance à M. E. Delcambre, pour n'importe quelle opération dentaire, spécialement pour les pièces de dents artificielles, les obturateurs et les ratéliers complets, pour lesquels il a des procédés nouveaux qui assurent la réussite de l'opération. 17 mai

AVIS DE DENTISTE.

D. F. SMITH, Chirurgien Dentiste, ayant été obligé de se procurer un cabinet plus grand, est allé demeurer rue St. Charles No 110, près l'encoignure de la place Lafayette, il s'est aussi fait assister par deux personnes possédant les connaissances chirurgicales et mécaniques nécessaires à sa profession; il espère donc, par cette assistance, pouvoir opérer les patiens sans délai.

Il continue toujours à faire disparaître le plus violent mal de dents en quelques instans, et il détruit souvent le nerf en moins de 24 heures, sans souffrance. Le public, cependant, pourrait être induit à croire que ce remède est offert comme une "panacée universelle", mais on ne l'applique avec succès que lorsque la douleur provient d'une exposition à l'air de la membrane interne, ou du nerf.

Pour la confirmation de ce qui est dit ci-dessus, les sceptiques peuvent s'adresser aux personnes suivantes qui pourront leur donner une réponse prise dans leur propre expérience:

Rev. W. A. Scott,	Dr. W. H. Tagarden,
J. W. Stanton,	L. E. Generally,
C. F. Young,	C. W Tolla,
E. Merton Quirk,	W. H. Wheaton,
H. Williams,	W. G. Latham,
Mr. Whitney,	Capt. Taylor, Balize,
H. Page,	E. Morehead,
	Wm. Siegerson

En détruisant primitivement le nerf avec ce remède on s'évite la douleur de se faire poser une dent à pivot comme on le faisait par l'ancienne méthode, ce qui devient tout à fait [illegible]. 11 fev—1an

DR. BLANCHARD,

Ex-Dentiste de leurs Majestés le Roi et la Reine des Français, des Princes et Princesses; Chirurgien-Dentiste de la faculté de Médecine de Paris, et celle de la Nouvelle-Orléans.

POSE les dents artificielles sans la moindre douleur, et avec imitation parfaite des dents naturelles, depuis une dent seule jusqu'au dentier complet.

Dirige la seconde dentition des enfans, et corrige la déviation de leurs dents.

Il a une longue expérience et une pratique minutieuse et constante, tant en France qu'en Amérique, de l'art du dentiste, de tout ce qui concerne les opérations, l'entretien de la bouche et la conservation des dents.

Au moyen du Ciment Plombateur, il répare les ravages que les dents ont subi par l'effet de la carie. Ce ciment est de la même couleur que la dent, dont il prolonge la durée, et est bien plus précieux que toute autre substance employée jusqu'à ce jour. Chacun peut, en quelques instans plomber hermétiquement quelque dent que ce soit.

L'opération se fait sans causer aucune douleur, et s'achève en quelques minutes.

Récemment inventé pour orifier les Dents.

Or gaufré sans aucun alliage, plus malléable et plus pur que celui que l'on emploie ordinairement.

Nouveau métal fusible (dit Platine) pour plomber les dents.

Litho-Caustique, dont l'application fait cesser à l'instant même la douleur des dents.

Elixir pour raffermir les gencives et consolider les dents vacillantes.

Eau dentifrice pour l'entretien de la bouche et la conservation des dents.

Eau-de-vie de gayac rectifiée, pour donner du ton aux gencives fongueuses.

Opiat au quinine, pour nettoyer et fortifier les dents.

Brosses à dents, formes variées, pour enlever dans tous les coins le tartre de dessus les dents.

A son Cabinet, rue Royale 160, entre St. Louis et Conti, tous les jours de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, les dimanches exceptés. Prix modérés.

Aussi—Au magasin rue de Chartres, No. 48. mars

SANGSUES.

TRENTE MILLE SANGSUES de première qualité supérieure, Hongroises, de Hambourg, Nantaises et Espagnoles, à vendre à l'entrepôt général, rue de l'Esplanade, encoignure Casacalvo, No. 56. Les prix des dites sangsues est à deux pour SIX SOUS et un quart, jusqu'à DOUZE SOUS et demi. Le chef de l'établissement garantit toutes les qualités, et se charge lui-même d'en faire l'application si on le désire, comme étant sa profession depuis nombre d'années, et se transportera aux lieux indiqués par ordre. J. P. SOUBIRAN. 10 août

SANGSUES MONSTRES.

Reçu par le Kilby, de New-York, des Sangsues hongroises et suédoises, garanties, à vendre au nouveau Dépôt, rue Royale, entre St Philippe et Ursulines, No. [illegible] Mr. Trasforest les posera aux personnes qui le désireront. On trouvera toujours dans le même établissement de la Farine de lin, fraiche, Moutarde, Potasse, Arrow Root, Fécule de pomme de terre, Tamarin, Sel d'Epsom, Crème de Tartre, Huile de Palmachristy, Alun, Rob anti-syphilitique du docteur Giraudeau de St. Gervais, et beaucoup d'autres articles à vendre à très bas prix. P. TRASFOREST. 20 a

SANGSUES.

REÇU par les derniers arrivages de Barcelone, de France et de la Havane, CINQUANTE MILLE SANGSUES que l'on vendra aux prix les plus réduits. L'entrepôt général de la rue du Quartier No. 46, s'est arrangé de manière à fournir au public, pendant toute la saison, des sangsues GARANTIES, comme suit:

Sangsues petites,	TROIS	cents.
de moyennes,	CINQ	"
1er. choix grosses,	DIX	"

L'entrepôt a établi une succursale, au coin des rues [illegible] et Bourbon, afin de faciliter ses habitués du centre de la ville, mais le principal établissement et les Réservoirs sont RUE DU QUARTIER, No. 46, entre Condé et Vieille Levée. RENAUD PETITBIEN.

Deux domestiques se chargeront de la pose des sangsues en ville. 16 août.

SANGSUES.

83000 dernièrement reçues par le navire Deucalion.

Le soussigné informe le public qu'il est actuellement pourvu à vendre à son Dépôt général, en gros et en détail, toute espèce de Sangsues d'Europe, aux prix les plus modérés. J. B. BUSCONI, 187, rue de Chartres.

Une porte de la rue St. Pierre, à l'ancien magasin d'Oiseaux. 28 juillet

A VENDRE par les soussignés en débarquement du brick Esther, de Marseille, et en magasin—
Vin de Bergasse, de Latour et de [illegible], en barriques et demi-barriques.
Huile de [illegible] en bouteilles. J. Y. [illegible] & Co. 30 sept [illegible], Vieille Levée.

CORDAGE de Manille à vendre par GEO. GREEN & [illegible], [illegible] 6 sept

PAR BUL[...] No. 8 CONDIT[...]